

**SESSION 2022**

---

**CONCOURS EXTERNE  
CAPES ET CAFEP**  
**Troisième CONCOURS  
CAPES**

Section  
**ARTS PLASTIQUES**

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE**

*A partir d'un sujet pouvant s'appuyer sur une documentation visuelle et/ou textuelle fournie, le candidat développe un projet de création plastique à visée artistique qu'il représente notamment dans un contexte choisi d'exposition. Dans le cadre des attendus et des contraintes de l'épreuve, il choisit librement des moyens et des techniques, selon des approches dites traditionnelles ou actualisées, adaptés à une représentation bidimensionnelle de son projet (dessin, peinture, photographie numérique, infographie, collage ou combinant plusieurs de ces possibilités).*

*Il explicite son parti pris artistique dans une note d'intention de 20 lignes maxima.*

*Le projet de création proposé peut être assorti de données visuelles et, si besoin, de quelques informations textuelles que le candidat juge nécessaires à la compréhension de ses intentions comme à certains aspects de sa démarche (techniques, procéduraux, symboliques, contextuels, etc.).*

*L'ensemble de la production n'excède pas un format total du type « Grand Aigle ».*

*Elle peut être réalisée sur un à trois supports maxima qui, dans ce cas, sont rendus solidaires. La note d'intention est rédigée ou fixée directement sur le verso de la production.*

**Durée : 8 heures**

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de la calculatrice est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

Sujet (4 documents)	page 2
Consignes	page 3
Rappel des règles relatives aux procédures, moyens techniques et matériaux, formats, support	page 4

### **Barème et notation**

L'épreuve est évaluée sur 20 points :

- le projet de création artistique et sa présentation au moyen d'une réalisation plastique sont notés sur 15 points ;
- la note d'intention est notée sur 5 points.

### **Attendus**

#### **Projet de création artistique et sa présentation au moyen d'une réalisation plastique :**

- affirmer un engagement artistique et une démarche personnelle nourris d'une culture visuelle et plastique ;
- maîtriser les moyens, les langages, les techniques choisis pour représenter efficacement un projet de création artistique, des intentions et un chemin de pensée ;
- témoigner d'une connaissance des conditions et des moyens que nécessiterait sa production concrète ;
- tirer parti des documents du sujet, des données et de questionnements qu'ils sous-tendent.

#### **Note d'intention :**

- justifier la compréhension du sujet et les choix opérés pour le traiter ;
- situer le parti pris artistique au regard de pratiques, de démarches, d'esthétiques repérables dans le champ de la création.

### **INFORMATION AUX CANDIDATS**

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### **CAPES de l'enseignement public**

#### **Concours externe**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 8 0 0 E	1 0 1	9 3 1 1

#### **Troisième Concours**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B V	1 8 0 0 E	1 0 1	9 3 1 1

### **CAFEP/CAPES de l'enseignement privé**

#### **Concours externe**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 8 0 0 E	1 0 1	9 3 1 1

## Sujet

Document 1



Bertrand GADENNE (1951-), *Les Papillons*, 1988, installation, dimensions variables, détail, projection d'une diapositive sur les mains d'un spectateur. Vitry-Sur-Seine, galerie municipale, exposition « Fragments d'un monde » en 2011, photographie Bertrand GADENNE.

Document 4

« Avec l'art moderne il n'y a plus de spectateur privilégié, l'œuvre plastique n'a plus à être contemplée d'un point de vue déterminé, l'observateur s'est dynamisé, il est un point de référence mobile. La perception esthétique exige du regardant un parcours, un déplacement imaginaire ou réel par lequel l'œuvre est recomposée en fonction des références et associations propres de l'observateur. »

Liliane BRION-GUERRY, « L'évolution des formes structurales dans l'architecture des années 1910-1914 », in *L'Année 1913*, Ed. Klincksieck, 1971, tome I, p.142, in *L'ère du vide*, op. cit., pp. 145-146.

Document 2

« **Position** : [...] manière dont une chose, une personne est placée, située ; lieu où elle est placée.  
→ disposition, emplacement, place.  
[...] **Prendre position** : ensemble des idées qu'une personne soutient et qui la situe par rapport à d'autres personnes. »

Extraits : *Dico en ligne*, Le Robert.

Document 3



Capture d'écran : anonyme, photographie prise lors d'une randonnée, site @Instagram (détail).

## **Consignes :**

Votre projet artistique est élaboré à **partir de données** (plastiques, techniques, procédurales, notionnelles, sémantiques, culturelles, symboliques, etc.) **que vous aurez repérées et choisies dans les documents fournis.**

- **Réalisation**

Elle comprendra **obligatoirement**, selon des agencements décidés librement et conçus efficacement pour la compréhension du jury :

- une représentation de la création artistique telle qu'elle serait une fois achevée et en situation d'exposition à un public ;
- une présentation avec des moyens plastiques appropriés et – dans une moindre mesure – textuels restituant le chemin de pensée, les possibles évolutions des intentions, les choix plasticiens opérés ;
- des indications concrètes sur les moyens à mobiliser et leur maîtrise permettant le passage de ce projet à ce que serait sa production concrète.

- **Note d'intention**

Elle est :

- rédigée en français, de manière synthétique, claire et structurée ;
- composée en deux parties, l'une portant sur la compréhension du sujet, l'autre sur le parti pris artistique.

# **Rappel des règles relatives aux procédures, moyens techniques et matériaux, formats, supports**

## **I - Dispositions communes**

Les techniques sont laissées au choix du candidat dans la limite des contraintes et des consignes du sujet.

Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, les médiums secs (fusain, pastels, craie, etc.) sont à fixer.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un concours de recrutement, pour des raisons de sécurité, les produits et matériels suivants sont interdits : bombes aérosol et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques.

Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol.

Sont également interdits tous les matériels bruyants, par exemple les scies sauteuses et perceuses. En revanche les sèche-cheveux sont autorisés.

L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. En cas d'utilisation, le chevalet ne sera pas fourni par les organisateurs du concours.

Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie sont autorisés. La responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Les candidats produisant avec des moyens numériques doivent prendre toutes dispositions avant les épreuves pour travailler sur des équipements et avec des logiciels vierges de toutes banques de données (visuelles, textuelles, sonores...). Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

L'utilisation des téléphones portables et smartphones est interdite. Les tablettes numériques sont interdites dans les épreuves d'admissibilité. Toutefois, elles peuvent être autorisées pendant les épreuves d'admission des agrégations sauf indication contraire portée sur le sujet, à l'exclusion de tout usage de fonctionnalités sans fil et avec des applications vierges de toutes banques de données (visuelles, textuelles, sonores...).

## **II - Dispositions spécifiques**

### **1) Précision pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPES externe et du troisième concours du CAPES**

La réalisation remise au jury est produite en deux dimensions.

Elle peut être graphique, picturale, inclure le collage, associer plusieurs techniques relevant des pratiques plastiques bidimensionnelles.

Elle peut également intégrer des inscriptions ou impressions d'images produites sur place sollicitant des procédés relevant de la gravure, de la photographie, de l'infographie, du numérique.

Si le projet développé par le candidat mobilise la réalisation sur place de maquettes, leur enregistrement photographique est possible et leurs reproductions par des moyens d'impression peuvent être insérées dans la réalisation.

Les pratiques du bas-relief sont exclues.

Tout autre document que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet est interdit.

Le format maxima « Grand Aigle » prévu par l'arrêté du 25 janvier 2021 pour cette épreuve est celui de la norme Afnor : 75 x 106 cm. La réalisation peut être plus petite.

Les supports, librement choisis par le candidat, doivent être suffisamment solides pour, le cas échéant être assemblés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation.